

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 3

Artikel: Jura

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

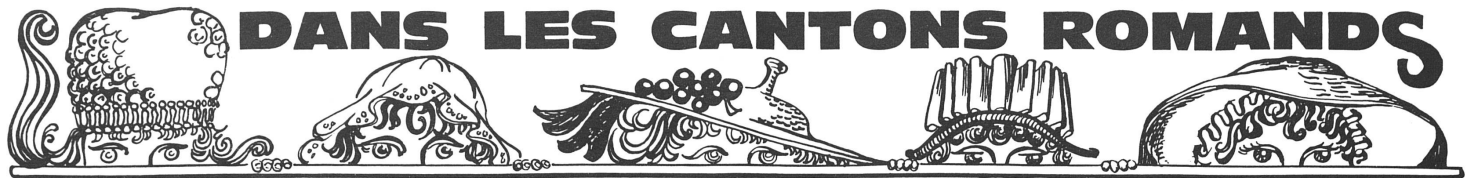
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VAUD

DROIT DE CITÉ CANTONALE DE LA FEMME «MARIÉE A UN CONFÉDÉRÉ»

Après Genève, après le Valais, c'est le canton de Vaud qui devra étudier ce problème ; en effet, Mme Gabrielle Ethenz-Damond, députée, vient de poser quelques questions au Conseil d'Etat dans son interpellation de février dernier.

Rappelons que, sur le plan fédéral, on a répondu à la petite question de la conseillère nationale Nelly Wicky que « le droit fédéral ne prescrit expressément ni à l'article 54, alinéa 4 CST, ni à l'article 161 CC, que la Suisse qui épouse un Suisse d'un autre canton perd de ce fait son droit de cité antérieur. Cette perte résulte, sur le plan intercantonal, un principe de l'unité de la famille et se fonde sur le droit coutumier fédéral. (...) Le Conseil fédéral se déclare prêt à faire examiner (...) une modification de cette situation juridique. »

Mme Ethenz demande :
— si le Conseil d'Etat peut renseigner le Grand Conseil sur l'état des travaux de révision du droit matrimonial, et
— s'il est disposé à inscrire dans le droit de cité vaudois une Vaudoise, qui en fait la demande au moment de son mariage, peut conserver son droit de cité communal et cantonal. (Les gens qui ont plusieurs lieux d'origine ne sont pas rares !)

Mme Ethenz cite, dans son préambule, le texte d'un acte d'origine délivré par la commune de Blonay à une de ses ressortissantes : « La municipalité de Blonay certifie que Marie Y..., fille de..., née le..., est bourgeoise de cette commune et déclare qu'elle sera reconnue dans tous les temps comme telle. Elle donne aussi l'assurance positive que sa combustion sera toujours et dans toutes les circonstances reçue de nouveau dans sa commune ». (Nous avons lu le même texte sur l'acte d'origine d'une autre commune). Ce texte perd-il tout sens lorsque la femme se marie ?

Pour étayer sa thèse d'un exemple concret, Mme Ethenz cite l'histoire vraie de cette Vaudoise, devenue bâloise par un mariage tôt dissous ; cette

femme, quatre ans après son divorce, met au monde une fille qui est bâloise, puisqu'une femme divorcée garde le lieu d'origine de son ex-mari, et pour tant cette enfant n'a aucun lien avec celui-ci ! Cette femme désire ardemment redevenir Vaudoise, mais devrait habiter cinq ans le canton avant de pouvoir retrouver son ancien droit de cité ; or, son activité professionnelle la retient hors de notre canton.

Pensant à ce cas et à bien d'autres, Mme Ethenz demande encore qu'on remette un livret de famille aux mères célibataires. S. Ch.

L'ÉDUCATION A LA CONSOMMATION

Mme Jeannine Marguerat-Sugnet, députée, vient de déposer une motion demandant « l'introduction, dans les programmes scolaires des écoles vaudoises, à tous les niveaux de la scolarité obligatoire primaire et secondaire et de préférence dans le cadre des disciplines existantes qui pourraient s'y prêter, de l'éducation à la consommation ».

Dans son développement, Mme Marguerat souligne le travail excellent fait par les associations de consommateurs qui informent tant qu'elles peuvent l'ensemble de la population — chaque consommateur ! — mais, cette information peut rester lettre morte, si le consommateur adulte n'a pas déjà reçu, comme enfant, quelques notions de bases dans le domaine de la consommation — domaine de plus en plus vaste et compliqué.

Cet enseignement se fait déjà dans certains cours ménagers, mais il devrait être généralisé, chaque élève devrait pouvoir en bénéficier.

Mme Marguerat rappelle que plusieurs pays connaissent la formation du consommateur, que plusieurs cantons ont inscrit ce problème à leur ordre du jour et que, par ailleurs, le Conseil de l'Europe a recommandé aux gouvernements des pays membres de « prendre les mesures appropriées pour donner aux élèves des établissements d'enseignements une formation les mettant en mesure de se comporter en consommateurs avertis pendant toute leur vie ». S. Ch.

JURA

Nos conseillères

En publiant, ci-après, la liste des conseillères de ville et conseillères municipales des six districts jurassiens, de langue française, nous pensons rendre service à tous ceux qui, dans leur milieu professionnel, social et familial, essaient de modifier l'esprit discriminant néfaste à l'élection d'une femme.

DISTRICT DE DELÉMONT

Conseil de ville Delémont : Mmes Marguerite Bréchet, Marguerite Broquet, Mariette Brulhart, Germaine Demagistri, Valentine Friedli, Käthy Friolet, Monique Payot.

Conseil municipal : Mmes Huguette Tschoumy, Eva Siegenthaler.

Conseil communal de Boécourt : Mme Simone Bourquard-Zaugg.

Conseil communal de Pleigne : Mme Evelyn Grossenbacher.

Conseil communal d'Undervelier : Mme Jeanne Beuchat.

Conseil communal de Vieuxvillier : Mme Liliane Charmillot.

DISTRICT DE MOUTIER

Conseil de ville Moutier : Mmes Mady Graf, Véréne Graf, Colombe Berdat.

Conseil municipal Moutier : Mmes Nina Chausse, Clotilde Ribordy.

Conseil communal de Belprehon : Mlle Gabrielle Schaffter.

Conseil municipal de Courrendlin : Mlle Anne-Marie Guélat.

Conseil municipal de Court : Mlle Madeleine Boillat.

Conseil communal de Crémines : Mme Jeannette Raber.

Conseil municipal de Grandval : Mme Anna Müller-Schaer.

Conseil communal de Lajoux : Mmes Odile Voisel, Andrée Maillard.

Conseil municipal de Reconvielle : Mlle Evelyn Kurth.

DISTRICT DE COURTELARY

Conseil municipal de Renan BE : Mmes Elsy Schneider, Rolande Grevoisier.

Conseil général de St-Imier : Mmes Liselotte Boillat, Yvette Cornali, Marguerite Gut, Madeleine Sieber.

Conseil municipal de St-Imier : Mme Renée Tanner.

Conseil municipal de Villeret : Mme Raymond Gigon.

Conseil municipal de Courtelary : Mme Elisabeth Schwab.

Conseil municipal de Cortébert : Mme Liliane Loesch.

Conseil général de Tramelan : Mmes Gisèle Juillerat, Ruth Reinhard.

Aucune femme au conseil municipal.

Conseil municipal de Péry : Mme Judith Schenk.

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Conseil municipal la Neuveville : Mme Suzanne Jaquet.

Conseil de ville la Neuveville : Mmes Marthe Barfuss, Paulette Gobat, Sylvie Sunier.

Conseil communal de Prêles : Mme Paulette Richard.

DISTRICT DES FRANCHES-MONTAGNES

Conseil communal de Le Bémont : Mme Marie-Thérèse Rais.

Les Bois : Mme Ruth Matile.

Les Breuleux : Mme Madeleine Cattin-Aubry.

La Chaux-des-Breuleux : Mme Marie-Madeleine Boillat.

Les Enfers : Mme Valentine Brahier.

Montfargier : Mme Marie-Odie Gigandet.

Le Noirmont : Mme Madeleine Arnoux-Gury.

Les Pommerats : Mme Marie-Rose Maître-Dubail, Marie-Thérèse Taillard-Marchand.

Saignelégier : Mlle Marie-Thérèse Fleury.

DISTRICT DE PORRENTREY

Conseil de ville : Mmes Evelyn Bernhardt, Michelle Millet.

Conseil communal de Alle : Lucienne Varin.

Beurnevésin : Mme Adrienne Bossy.

Bonfol : Mlle Renée Bouduban.

Charmolles : Mmes Elisabeth Meier-Kobel, Marcelle Lachat-Badet.

Tornol : Mme Denise de Moncuit.

Courchavon : Mme Irène Terrier.

Courgenay : Mmes Claire von Allmen-Rossé, Anne-Marie Kohler-Comman.

Courtedoux : Mmes Agnès Leschenne-Salomon, Madeleine Tonnerre.

NEUCHÂTEL

Les candidates au Grand Conseil

Emmie Abplanalp, assistante sociale, député depuis 1969, socialiste ; Odette Bardet-Huguenin, mariée, deux filles, radicale ;

Antoinette Chappuis, aide familiale, conseillère générale au Locle depuis 1972, parti progressiste national ; Ruth Ecklin-Kirchgraber, mariée, huit enfants, conseillère générale à Bôle, libérale ;

Tilo Frey, directrice de l'Ecole professionnelle de jeunes filles de Neuchâtel, député au Grand Conseil depuis 1969, conseillère nationale depuis 1971, radicale ;

Josette Froidevaux, mariée, mère de famille, professeur de musique, radicale ; Suzanne Perret, directrice de crèche, parti progressiste national ;

Evelyn Schuler, mariée, une fille, secrétaire, radicale ; Claudine Soguel, mariée, quatre enfants, secrétaire, radicale ;

Denise-Wyss-Boudry, mariée, deux enfants, assistante sociale, député depuis 1969, radicale.

Chantal Eggimann, étudiante à l'Ecole normale, POP ; Lilly L'Eplattenier, mariée, infirmière, POP ;

Jacqueline Stucky, maîtresse de travaux, conseillère générale, libérale ; Marguerite Greub, mariée, députée depuis 12 ans, POP ;

Franz Noël, vendeuse, Pour la santé publique et l'environnement ; Liliane Girardin, secrétaire, Pour la santé publique et l'environnement ;

Marie-Thérèse Crettenaud, horlogère, Pour la santé publique et l'environnement ; Jacqueline Pfeiffer, mandataire commerciale, conseillère générale à Marin, Pour la santé publique et l'environnement ;

Lucienne Vogel, mariée, comptable, jeune radicale ; Isabelle Robert, institutrice, jeune radicale ;

Lnne-Françoise de Bossel-Weibel, mariée, infirmière, libérale ; Ginette Murtz-Butticaz, mariée, deux enfants, conseillère générale à Corcelles, institutrice, libérale ;

Claudine Vuilleumier, mère de deux garçons, vendeuse, POP ;

Marcelle Corswant, mariée, une fille, professeur, députée depuis 1964, POP ;

Anne-Lise Stauffer-Grobety, mariée, journaliste, socialiste ; Lucie Thiébaud, mariée, quatre enfants, socialiste ;

Isabelle Biéri, mariée, institutrice, socialiste ; Heidi Deneys, mariée, deux enfants, professeur, conseillère générale à La Chaux-de-Fonds depuis 1964, socialiste ;

Pierrette Lesquereux, mariée, un enfant, horlogère, socialiste ; Lucette Favre-Rognon, mariée, un enfant, infirmière, députée dès 1961, socialiste ;

Monique Gyax, mariée, un enfant, socialiste ; Cécile Chevaillaz, conseillère générale depuis 1968, socialiste ;

Janine Robert-Challandes, mariée quatre enfants, avocate, députée depuis 1965, libérale ;

Elisabeth von Allmen, mariée, professeur, libérale ; Marianne Huguenin, étudiante en médecine, conseillère générale, POP ;

Renée Forestier, mariée, commerçante, radicale.

FEMMES NOTAIRES

A la veille de la commémoration du 125^e anniversaire de la République neuchâteloise, le Grand Conseil se réunit en session extraordinaire.

A l'unanimité, un projet de révision de la loi sur le notariat fut accepté : le notariat est désormais accessible aux femmes.

Une motion de Madame Corswant, députée popiste, fut refusée. La motionnaire, rappelant que des centres de traitement orthophonique n'existent pas encore dans toutes les régions du canton et que, dans les centres existants, le coût du traitement représente parfois une lourde charge pour les parents, elle priait le Conseil d'Etat d'examiner ces problèmes et d'étudier la possibilité d'intégrer l'orthophonie au système scolaire et de l'appliquer gratuitement dans tous les cas où elle est nécessaire. D. W.-B.

GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CENTRE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS FÉMININES

C'est le mardi 27 mars, à 20 h. 15, qu'aura lieu l'assemblée générale du centre de liaison des associations féminines genevoises, au 22, rue Etienne-Dumont. A son ordre du jour, mis à part les points statutaires, une présentation de la plaquette « Discriminations lésant la femme en droit suisse », par Mlle M.J. Mercier et Me E. Kammacher.

Fontenais : Mme Odette Voisard-Jolidon.

Lugnez : Mme Eugénie Roueche-Vallat, Rose-Marie Studer-Parrat.

Miécourt : Mme Marie-Thérèse Balmer-Réat.

Pleujouse : Mme Thérèse Jobin.

Réclère : Mme Anna Stebler.

St-Ursanne : Mme Paulette Voegeli.

Seleteu : Mme Christine Bregnard.

Vendincourt : Mme Anna Doyon-Strucker.

VILLE DE GENÈVE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL AVEC ASSURANCES SOCIALES GARANTIES

Madame Jacqueline Berenstein-Wavre, conseillère municipale, a déposé un projet d'arrêté demandant que, dans l'administration municipale genevoise, les personnes travaillant à temps partiel puissent bénéficier des mêmes avantages sociaux que les fonctionnaires : vacances payées, droit à cotiser à la caisse de pension, droits à l'ancienneté...

Beaucoup de femmes qualifiées, en particulier celles qui ont des charges familiales et domestiques, pourraient ainsi s'engager à mi-temps sans être considérées comme une main-d'œuvre auxiliaire à bon marché.

VENTE

Les Unions chrétiennes féminines genevoises organisent, le samedi 31 mars, de 10 à 18 heures, une grande vente au profit de « La coque », maison de vacances à Trélex. Elle aura lieu à la salle de paroisse de Champel.

KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE

GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 25 10 38

Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

SECRÉTAIRE DE BANQUE

AIDE DE BUREAU

DACTYLOGRAPHIE



ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande

VALAIS

Des femmes au Grand Conseil

Pour la première fois, des femmes siégeront au Grand-Conseil valaisan. Le dimanche 5 mars, les électeurs de ce canton ont en effet élu sept députées. Ce sont (de gauche à droite) :

En haut : Mme Cilette Cretton-Deslarzes, éducatrice, radicale, de Martigny ; Mlle Madeleine Mabillard, secrétaire, socialiste, de Grimsuat ; Mme Liliane Mayor-Berclaz, éducatrice, radicale, de Sierre ; Mme Jacqueline Pont, commerçante, PDC, de Sierre.

En bas : Mlle Marie Rywalski, assistante sociale, chrétienne-sociale, de Crans ; Mme Marie-Jo de Torrenté, bibliothécaire, PDC, de Sion ; Mme Françoise Vannay-Bressoud, maîtresse d'enseignement secondaire, socialiste, de Monthey.



Photos Valpresse-Sion